



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Écu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DECEMBRE 2024**

En exercice :	17
Absents :	07
Présents :	10
Pouvoirs :	03
Votants :	13
Date de convocation :	27/11/2024
Date de publication :	09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Étaient présents : Alain BERRY, Bruno BOUVERY, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Jenny MOJRANO, Dominique POREE, Didier RAYNAL, Luc VIGNERON,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Thomas BREBION ayant donné pouvoir à Luc VIGNERON, Jean-François LOPEZ ayant donné pouvoir à Alain BERRY, Thierry WURTZ ayant donné pouvoir à Jean-Luc MAILLOC

Absents excusés : Alban BODEVIN, Vincent FILLOT, Luc VERDURE

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL

Secrétaire : Jenny MOJRANO

Ouverture de la séance à 18h30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 3 Octobre 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	Approuvé
06/12/2024	DE_027_2024	Approbation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols	Oui
06/12/2024	DE_028_2024	Participation au financement Protection Sociale Complémentaire et Risques Prévoyance	Oui
06/12/2024	DE_029_2024	Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025	Oui
06/12/2024	DE_030_2024	Vente d'un bien immobilier 10 Route RD 915	Oui
06/12/2024	DE_031_2024	Sollicitation Subvention Voiries et Réseaux 2025-2028	Oui
06/12/2024	DE_032_2024	Don au profit de la commune Parcelle 503-B-0124	Oui
06/12/2024	DE_033_2024	Attribution de subvention à la coopérative scolaire	Oui
06/12/2024	DE_034_2024	Procédure de modification simplifiée du PLU de Jeufosse	Oui

Questions diverses

- 1- Pour satisfaire à l'obligation de couverture des zones blanches sur le territoire des Yvelines, le département a mandaté un opérateur pour l'implantation de 2 relais sur notre commune. Suite au dossier d'information réalisé et proposé aux riverains du Grand Val, celui-ci a été rejeté. Un deuxième relais est envisagé sur le plateau près du City Stade. Avant la création du dossier pour cette réalisation le maire demande aux conseillers leurs avis. Les élus entendent qu'il faille combler les zones blanches, mais ne souhaitent pas que cette antenne de 25m de haut se retrouve près de l'école et du City Stade. Ils demandent si un autre terrain pourrait être envisagé. Le maire répond que la seule possibilité restante est que ce genre d'installation se fasse sur des terrains privés.
Un courrier de non-recevoir, dans l'état actuel du projet et avec l'emplacement envisagé, sera envoyé au département dans ce sens.
- 2- Le maire envisage de sécuriser la portion de la RD915 entre le carrefour de Bonnières et le restaurant dans l'agglomération de Jeufosse. L'EPI 78/92 dit qu'il était souhaitable de procéder à la création d'une agglomération pour pouvoir limiter ce tronçon à 50 km/h. Le maire informe qu'une délibération allant dans ce sens sera à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Le nom de cette nouvelle agglomération s'appellera « La laiterie » en hommage à l'histoire de ce lieu.
- 3- Le département a adopté le 21 juin une taxe additionnelle de 10 %, assimilable à une taxe de séjour, à partir du 1er janvier 2025, sur toutes les locations de tourisme (gîtes, chambres d'hôtes, etc...).
Notre commune n'applique pas de taxe de séjour actuellement n'ayant pas votée de délibération dans ce sens. Les élus ne souhaitent pas demander de taxe supplémentaire.
- 4- Suite à la dernière réunion avec l'ensemble des associations pour réserver les dates d'occupation de notre salle des fêtes, le comité des fêtes nous a informé qu'il ne prévoyait aucune manifestation pour l'année 2025. L'association se réunira uniquement lors de son assemblée générale dans nos locaux.
- 5- L'ancienne mairie de Port-Villez doit être vendue prochainement, et il faut prévoir un lieu où stocker le panneau en relief de l'ancienne commune de Port-Villez. Monsieur Luc VERDURE est toujours intéressé pour sa reprise. Pour motiver sa demande, il a adressé un courrier au maire qui a été lu lors de la réunion et donné aux conseillers présents. Le panneau peut être prêté à Monsieur Luc VERDURE avec établissement d'une convention.
- 6- Le compteur électrique pour l'éclairage public, situé dans l'ancienne mairie de Port-Villez sera déplacé par ENEDIS. Le coût de cette opération est de 2 581.20 € TTC.
- 7- Suite à une nouvelle dégradation des panneaux centraux sur la RD915 dans l'agglomération de Jeufosse, après le passage d'un convoi exceptionnel, l'EPI 78/92 a pris en charge leur remplacement.
- 8- Les appels d'offres aux différents corps de métiers pour la réalisation de notre complexe sont prévus début 2025 avec une fin des travaux envisagée pour la rentrée scolaire 2026.
- 9- Nous allons supprimer deux arbres morts sur le site des parapentes. Les personnes intéressées par l'abatage et la récupération du bois doivent se faire connaître en mairie.

- 10- La convention pour la mise en place de la « PARTICIPATION CITOYENNE » avec la gendarmerie de Bonnières sur Seine a été réactivée et doit être signée avant la fin de l'année. Les différents référents seront bientôt contactés.
- 11- Didier RAYNAL demande s'il est possible d'intervenir auprès du vendeur de sapins afin qu'il oriente son projecteur différemment que vers la route où sa luminosité éblouie les conducteurs. Le maire ira voir sur place.
- 12- Jenny MOJRANO indique que le cimetière de Port-Villez est dangereux pour les personnes âgées car il n'y a pas de rampe d'accès pour visiter les tombes situées au-delà de la première rangée. Il est indiqué qu'une rampe pourrait empêcher les pompes funèbres d'accéder lors de travaux. Une étude sera menée pour essayer de trouver une solution.
Jenny MOJRANO souligne également que le cimetière ne paraît pas entretenu. L'agent technique passe régulièrement souffler les feuilles qui, vu la saison, tombent beaucoup. Il ne faut pas oublier que ce lieu est enclavé d'arbres.
- 13- Didier RAYNAL souhaite savoir si une issue a été trouvée au problème de fils de haute tension vers la construction Fillot. Alain DEBOSSCHERE, consultant du maire, est en charge du dossier pour trouver, avec ENEDIS, une autre solution que de passer par la rue du Sentier et de démolir une route qui vient d'être refaite à neuf.
- 14- Dominique POREE suggère l'installation d'une boîte à livres. Luc VIGNERON indique que la commune a une bibliothèque ouverte tous les jours hormis le week-end. Le maire souligne que l'installation et la gestion d'une boîte à livres ne peut se faire qu'à travers une association et non par les services de la mairie.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

